

► L'essentiel

Qu'est-ce que la stabilité financière?

La stabilité financière pourrait être définie comme étant la situation dans laquelle un système financier est capable de résister aux chocs susceptibles de perturber significativement son fonctionnement.

Quels sont les composants d'un système financier ?

Le système financier d'un pays comprend le secteur bancaire et organismes assimilés, les entreprises d'assurances, les marchés de valeurs mobilières, les fonds de pension et les fonds communs de placement, les infrastructures du marché ainsi que les instances de réglementation et de contrôle.

Aperçu du système financier marocain :

Le système financier marocain, à fin 2023, est constitué de plusieurs catégories d'institutions financières, à savoir :

53 établissements de crédit¹ (dont 19 banques conventionnelles et 5 banques participatives), 37 organismes assimilés² 10, 24 compagnies d'assurance (dont 4 Takaful) et 1 société de réassurance, 7 organismes de retraite, 22 sociétés mutualistes en activité, 2 organismes gestionnaires de l'AMO, 16 sociétés de bourse, 639 organismes de placement collectifs³, 45 sociétés de gestion d'actifs et 5 infrastructures de marché.

Qui régle et contrôle le système financier marocain ?

Au Maroc, 3 autorités se partagent la régulation et la surveillance du système financier: Le secteur bancaire, composé des établissements de crédit et organismes assimilés, relève de Bank Al-Maghrib. Le secteur assurantiel et de prévoyance social est assujéti à l'ACAPS et le marché de capitaux à l'AMMC.

Pourquoi la stabilité financière est-elle importante ?

La stabilité financière est essentielle pour garantir le bon fonctionnement et le développement de l'économie. Elle signifie que les institutions financières, comme les banques et les marchés, opèrent de manière saine et sécurisée et peuvent continuer à remplir leur rôle en protégeant les dépôts et en offrant des services financiers fiables, même en période de difficultés macro-financières.

Cette stabilité permet aux entreprises d'investir, aux ménages de planifier leurs dépenses et de garantir la protection de leur épargne, et au système économique de croître de manière durable.

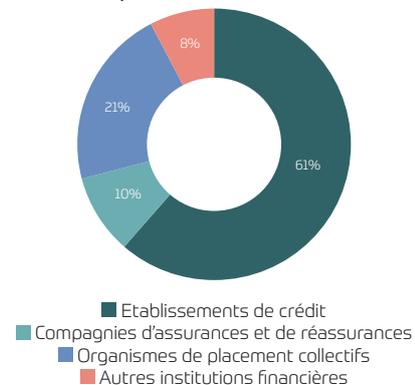
► Surveillance macroprudentielle et stabilité financière

La surveillance macroprudentielle se réfère à l'ensemble des instruments de la réglementation et de la surveillance prudentielle des établissements financiers destinés à préserver la stabilité du système financier et à réguler le risque systémique. Ce dernier est défini comme étant le risque de perturbation des services financiers causé par une déficience de l'ensemble ou partie d'un système financier qui peut avoir des conséquences graves sur l'économie.

La surveillance macroprudentielle consiste ainsi à identifier, anticiper et mesurer les risques systémique pesant sur le système financier et décider des mesures et instruments à même de les mitiger. Elle vise à minimiser la probabilité de survenance d'une crise financière tout en assurant la coordination y nécessaire à l'échelle nationale et régionale. Partant, elle vient compléter la surveillance microprudentielle qui relève de chacune des autorités de supervision du secteur financier qui lui est assujéti.

Elle s'articule autour de deux dimensions : (i) une dimension temporelle qui vise à prévenir ou à contenir l'apparition du risque au cours du cycle financier, et (ii) une dimension transversale et structurelle, qui prend en compte les interconnexions entre les composantes du système financier.

Structure du système financier marocain en 2023, en termes du total bilan



Source : BAM, AMMC et ACAPS

¹ Les établissements de crédit comprennent deux catégories, les banques et les sociétés de financement.
² Sont considérés comme organismes assimilés aux établissements de crédit, les établissements de paiement, les associations de microfinance, les banques offshore, les compagnies financières, la Caisse de dépôt et de gestion et la Société nationale de garantie et du financement de l'entreprise.
³ Organismes de placement collectifs en valeurs mobilières (OPCVM), Organismes de Placement en Capital-risque (OPCR), Fonds de Placement Collectifs en Titrisation (FPCT) et Organismes de placement collectif en immobilier (OPCI).

L'approche micro prudentielle

- **Objectif** : s'assurer du bon fonctionnement et de la solidité des différents établissements financiers et veiller au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont applicables
- **Périmètre**: les établissements financiers pris individuellement
- **Finalité** : Solidité et résilience de chaque établissement financier, indépendamment de celles de l'ensemble du système financier

L'approche macro prudentielle

- **Objectif** : Préserver la stabilité du système financier national en atténuant les risques systémiques pouvant engendrer une crise financière affectant l'ensemble du système par effet de contagion (interdépendances entre les acteurs financiers)
- **Périmètre** : les établissements financiers pris globalement
- **Finalité** : résilience du système financier dans son ensemble

► Stabilité financière au Maroc : Cadre légal, institutionnel et opérationnel

Sur le plan légal

Conformément à son Statut (loi 47-10 publié au bulletin officiel en juillet 2019), Bank Al-Maghrib contribue à la stabilité financière notamment dans le cadre du Comité de Coordination et de Surveillance des Risques Systémiques (CCSRS) qui a été institué par la loi bancaire de 2015.

Investi par cette par force de loi de la surveillance macroprudentielle du secteur financier marocain, le CCSRS a pour missions, selon les dispositions de l'article 108 de la loi bancaire :

1. de coordonner les actions de ses membres en matière de supervision des établissements soumis à leurs contrôles ;
2. de coordonner la surveillance des organismes qui contrôlent les entités constituant un conglomerat financier visées à l'article 21 de la loi bancaire ainsi que la réglementation conjointe applicable à ces organismes ;
3. de déterminer les établissements financiers ayant une importance systémique et de coordonner la réglementation conjointe applicable à ces établissements ainsi que leur surveillance ;
4. d'analyser la situation du secteur financier et d'évaluer les risques systémiques ;
5. de veiller à la mise en œuvre de toutes mesures pour prévenir les risques systémiques et en atténuer les effets ;
6. de coordonner les actions de résolution de crises affectant les établissements soumis à leur contrôle et revêtant un risque systémique tel que défini à l'article 109 de la loi bancaire.
7. de coordonner la coopération et l'échange d'informations avec les instances chargées de missions similaires à l'étranger. Le ministre chargé des finances peut saisir le comité de coordination de toute question d'intérêt commun.

Le CCSRS est présidé par le Wali de Bank Al-Maghrib (BAM) et regroupe des représentants de BAM, de l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS) et de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC). Sa composition est élargie à la Direction du Trésor et des Finances Extérieures (DTFE) relevant du Ministère chargé des Finances, lorsqu'il traite des points 2 à 5 précités.

Le secrétariat de ce Comité est assuré par Bank Al-Maghrib.

Sur le plan institutionnel

La stabilité financière est régie par trois Comités :

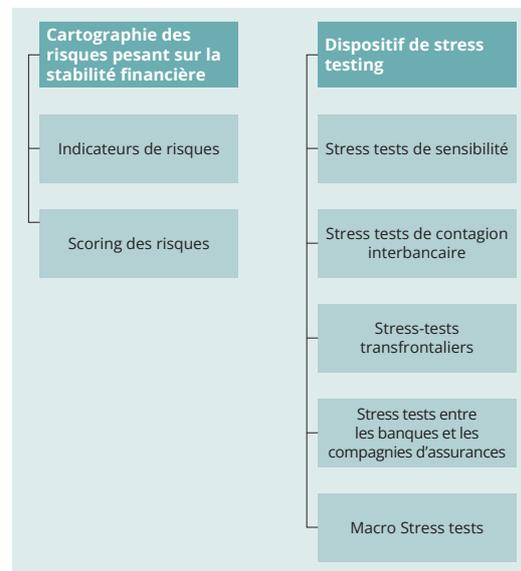
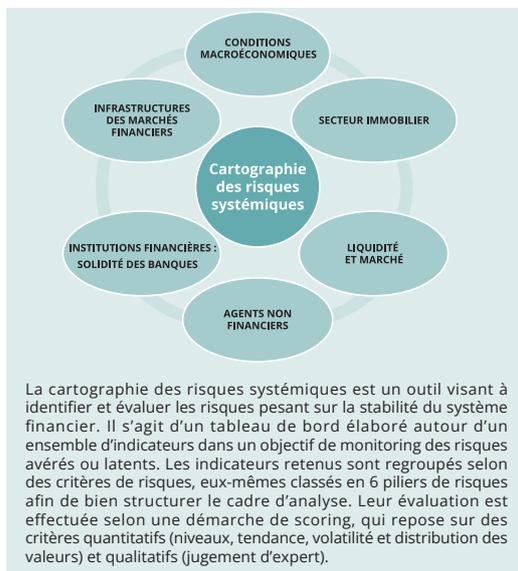
- **Le comité de stabilité financière interne à BANK AL MAGHRIB et le CCSRS** institués respectivement par la loi portant statut de BANK AL MAGHRIB et la loi bancaire ont pour but d'évaluer les risques et les menaces pesant sur la stabilité financière et d'examiner les mesures pour leur atténuation. Le Comité de Stabilité Financière peut formuler des propositions au CCSRS sur les mesures à prendre pour faire face aux risques identifiés.
- **Le Comité de crise**, institué par la convention conclue en 2012 liant les autorités financières ainsi que le ministère chargé des finances, qui a pour mission de coordonner les actions des autorités qui le composent dans la gestion des crises financières susceptibles de requérir l'intervention financière de l'Etat.

Sur le plan opérationnel

Un cadre analytique d'identification et d'évaluation des risques systémiques a été mis en place. Il repose sur :

- Une cartographie des risques systémiques qui consiste en la mise en place d'un tableau de bord d'indicateurs d'alerte, identifiant les risques émanant des institutions financières et ceux afférents aux conditions macroéconomiques, monétaires, financières, aux infrastructures des marchés financiers et aux acteurs de l'économie (agents non financiers, etc..)
- Un dispositif de stress testing visant à mesurer l'impact des risques jugés significatifs pour le système financier, à travers l'évaluation de la résilience des institutions financières à des chocs sévères mais plausibles. Ce dispositif renvoie à cinq catégories de stress tests :
 - Stress tests de sensibilité** qui consistent à mesurer l'impact d'un choc de crédit, de liquidité, de marché, de taux d'intérêt ou de change, sur l'équilibre bilantiel et/ou la solvabilité des institutions financières.
 - Stress tests de contagion interbancaire** qui mesurent le risque de propagation de la défaillance d'une banque aux autres banques de la place à travers leurs engagements bilatéraux, sur les marchés interbancaires à blanc et collatéralisé.
 - Stress tests transfrontaliers** qui évaluent la contagion transfrontalière évaluant les liens financiers entre les banques marocaines et leurs filiales en Afrique.
 - Stress tests entre les banques et les compagnies d'assurances** qui évaluent le risque de contagion découlant des interconnexions directes entre les banques et les assurances. Cela se fait à travers l'analyse de la matrice des interconnexions directes découlant des expositions bilatérales entre les secteurs assurantiel et bancaire.
 - Stress tests macro** qui évaluent la capacité du système bancaire à résorber des chocs émanant de l'environnement macroéconomique.

Ces stress-tests sont effectués sur la base de l'analyse de l'environnement national et international. Les résultats obtenus servent à mettre en œuvre les actions nécessaires afin de réduire les effets des chocs en cas de leur réalisation effective.



La Coopération internationale

Le Maroc, représenté notamment par Bank Al-Maghrib, est adossé au groupe régional Moyen Orient et Afrique du Nord (MENA) relevant du Conseil de Stabilité Financière.

Ce groupe réunit les pays de cette région et a pour but notamment, d'évaluer les vulnérabilités des pays membres et d'examiner les développements en matière de mise en oeuvre des réformes visant le renforcement de la stabilité financière.

La coopération avec les instances chargées de missions similaires à l'étranger se concrétise à travers notamment, la participation régulière de Bank Al-Maghrib à des workshops et conférences internationales traitant de la stabilité financière, ainsi que les échanges, formations et partage d'expertise avec les pairs et les organisations internationales, dont la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International (FMI), dans le cadre, entre autres, de missions d'accompagnement et d'assistance technique.

► Prévention et résolution des crises

La prévention et la résolution des crises financières font partie des préoccupations majeures des banques centrales. Au Maroc, des dispositions en matière de gestion de crise ont été intégrées au niveau de la loi N°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés. Un cadre conventionnel de gestion de crise a également été mis en place et adopté par les autorités de régulation du système financier et le ministère en charge de l'économie et des finances. Ces cadres légal et conventionnel de gestion de crise sont testés dans le cadre d'exercices de simulation de crise. Les autorités financières ont conduit deux exercices de simulation de crise avec l'appui de la Banque Mondiale, le premier en 2009 et le second en 2014. Ces deux exercices ont permis de tester l'efficacité des dispositifs de gestion des crises (notamment le cadre opérationnel ainsi que les mécanismes d'échange d'informations et de coordination entre autorités) et d'identifier les axes de leur amélioration.

► Communication

Bank Al-Maghrib publie conjointement avec l'autorité chargée de la régulation du secteur des assurances et de la prévoyance sociale et celle chargée de la régulation du marché des capitaux un rapport annuel sur la stabilité du système financier marocain.

Parmi les thématiques abordées dans ce rapport, il y a :

- Les développements économiques aux plans international et national
- L'évolution de la situation financière des agents non financiers
- L'évaluation de la solidité et de la résilience des institutions financières
- Les évolutions des marchés de capitaux et des infrastructures des marchés.

